



Convention sur la protection et l'utilisation des
cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les
écosystèmes
Septième réunion
Genève, Suisse, 12-13 octobre 2022

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEPTIÈME RÉUNION

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, avec une possibilité de participation à distance,
du lundi 12 décembre à 10 h 00 au mardi 13 décembre à 16 h 30

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture, élection du ou de la Président(e) et adoption de l'ordre du jour
2. Activités sur les interactions menées dans le cadre de la Convention sur l'eau
3. Méthode d'évaluation des interactions transfrontières et approches similaires
4. Mise en œuvre concrète des solutions fondées sur les interactions grâce à la coopération transfrontière
5. Répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière
6. Les écosystèmes dans les interactions
7. Solutions pour l'eau et l'énergie afin de faire progresser les objectifs de développement durable
8. Prochaines étapes
9. Questions diverses
10. Clôture

II. CONTEXTE ET INFORMATIONS PRATIQUES

Contexte

Les bassins fluviaux et aquifères transfrontières du monde entier recèlent un énorme potentiel pour générer des avantages dans les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes. Étant donné qu'ils génèrent 60 % de l'eau douce mondiale et qu'ils abritent 40 % de la population mondiale, ils représentent des écosystèmes d'importance planétaire et jouent un rôle clé dans la production alimentaire et énergétique mondiale et, plus largement, dans le développement socio-économique. Pour être durable et résiliente face aux défis croissants posés par les changements climatiques, l'exploitation de tous ces différents avantages nécessite une compréhension mutuelle et une forte coopération par-delà les secteurs et les frontières.

La Convention sur l'eau a renforcé la promotion de la coopération intersectorielle dans les bassins transfrontières depuis 2013, date à laquelle la Réunion des Parties a décidé d'inclure le thème des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans le programme de travail de la Convention. Depuis lors, une méthode d'évaluation des interactions transfrontières a été créée pour évaluer les questions intersectorielles et élaborer des solutions de coopération possibles. Elle a

été mise en œuvre dans six bassins fluviaux transfrontières et un aquifère partagé. Ce travail a été réalisé sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, une plateforme mondiale ouverte aux Parties et aux non-Parties qui a impliqué au fil du temps des centaines de représentants de pays et de la société civile, des experts et des professionnels.

Avec le temps, l'Équipe spéciale a permis aux acteurs du domaine des eaux transfrontières dans les pays et les bassins de renforcer leur coopération avec le secteur de l'énergie, et en particulier d'explorer les avantages et l'impact de l'expansion des énergies renouvelables. La poursuite de cette coopération permet de mettre en œuvre et d'étendre à grande échelle des solutions durables dans les domaines de l'énergie et de l'eau. En fait, le renforcement de la coopération entre les secteurs de l'eau et de l'énergie offre de nombreuses possibilités de faire progresser le Programme 2030, notamment dans les contextes transfrontières où le manque de coopération peut provoquer des frictions entre les pays.

Répondant au besoin des pays de discuter de la manière de traiter concrètement les compromis et les synergies, la Convention sur l'eau a apporté son concours en 2020-2021 à un inventaire mondial des « solutions et investissements fondés sur les interactions », et a entièrement axé le domaine d'activité sur les interactions dans le nouveau programme de travail (2022-2024) sur la « traduction en mesures concrètes » des solutions et investissements fondés sur les interactions.

Comme le souligne le rapport d'inventaire¹, la coopération transfrontière joue un rôle clé dans la mise en œuvre des solutions fondées sur les interactions. En effet, d'une part, la coopération transfrontière facilite la mise en œuvre des solutions fondées sur les interactions et, d'autre part, l'approche fondée sur les interactions peut contribuer à faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Il est donc important de comprendre le rôle spécifique des accords transfrontières en tant que moyens de concrétisation des solutions et des investissements fondés sur les interactions, et en même temps de continuer à intégrer l'approche fondée sur les interactions dans les études techniques, les stratégies et les plans, et les dialogues transfrontières.

La 7^e réunion de l'Équipe spéciale se concentrera sur :

1. L'application de la Convention sur l'eau et d'approches similaires aux évaluations et dialogues sur les interactions transfrontières dans le monde entier ;
2. Le rôle de la coopération transfrontière en tant que clé pour identifier et mettre en œuvre des solutions et des investissements fondés sur les interactions qui, à leur tour, bénéficient à la fois à la gestion de l'eau et à la coopération ;
3. Les possibilités de coopération eau-énergie dans les bassins transfrontières pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Informations pratiques

La septième réunion de l'Équipe spéciale commencera à 10 heures le lundi 12 décembre 2022 et se terminera à 16.30 heures le mardi 13 décembre 2022. Elle se tiendra de manière hybride au Palais des Nations, à Genève. La réunion de l'Équipe spéciale sera suivie de l'[Atelier mondial sur la gestion de la source à la mer](#), qui se tiendra du 14 au 16 décembre. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

¹ Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières (CEE-ONU, 2021)

La réunion est ouverte aux experts et aux responsables officiels représentant les autorités gouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et internationales ainsi que d'autres parties prenantes intéressées. Les points focaux sont invités à diffuser des informations sur la réunion et à faciliter la nomination de représentants pertinents de leurs pays respectifs.

Pour participer à la réunion, virtuellement ou en personne, veuillez vous inscrire au moyen du lien suivant avant le **28 novembre 2022** : <https://indico.un.org/event/1000668/>. Si vous avez besoin d'une aide financière, veuillez remplir et envoyer le formulaire de demande de financement avant le **2 novembre 2022**.

Veuillez trouver quelques liens avec des instructions sur :

- 1) Comment créer un compte indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>
- 2) Comment s'inscrire à une réunion en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Le lien permettant de participer virtuellement à la réunion (via la plateforme zoom) sera communiqué avant la réunion.

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, veuillez vous référer aux instructions figurant sur la page Internet de la réunion ou contacter le secrétariat par courrier électronique water.convention@un.org. Pour les questions relatives au contenu de la réunion, veuillez contacter par courrier électronique : Mme Lucia de Strasser, lucia.destrasser@un.org.

Des informations complémentaires et des documents pertinents seront mis à disposition sur la page Internet suivante en temps voulu : [Septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes | CEE-ONU](#)

III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Session 1. Lundi 12 décembre – 10 h 00-12 h 00 CET

Point 1 : Ouverture, élection du ou de la Président(e) et adoption de l'ordre du jour (10 h 00 - 10 h 15)

1. La réunion sera ouverte par des représentants de haut niveau.
2. L'Équipe spéciale sera invitée à élire un nouveau ou une nouvelle Président(e).
3. Le ou la Président(e) invitera l'Équipe spéciale à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2 : Activités sur les interactions menées dans le cadre de la Convention sur l'eau (10 h 15 - 11 h 00)

4. Le ou la Président(e) de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes présentera les travaux effectués jusqu'à présent et ceux prévus dans le nouveau programme de travail et invitera les partenaires à présenter le projet le plus récent et un projet à venir sur le terrain.
5. L'Équipe spéciale discutera des travaux sur les interactions dans le cadre de la Convention sur l'eau, qui se sont initialement concentrés sur les évaluations des interactions et les approches méthodologiques associées, puis se sont orientés vers la « traduction en mesures concrètes » des solutions et des investissements fondés sur les interactions (en réponse aux

problèmes et aux possibilités identifiés dans les évaluations) et vers des questions thématiques telles que le développement des énergies renouvelables et le financement des solutions fondées sur les interactions. Aujourd'hui, le travail se poursuit d'une part par la diffusion à l'échelle mondiale de l'expérience et des connaissances accumulées jusqu'à présent, et d'autre part par le soutien à la coopération dans le domaine des interactions grâce à des projets sur le terrain.

Point 3 : Méthode d'évaluation des interactions transfrontières et approches similaires (11 h 00 – 12 h 00)

Document d'information : [Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : synthèse | CEE-ONU](#)

6. Le Secrétariat présentera la brochure « Méthode d'évaluation des interactions transfrontières ». Des présentations suivront de la part de pays et de donateurs qui réalisent ou prévoient de réaliser des évaluations des interactions inspirées de la méthode.
7. L'Équipe spéciale discutera de l'expérience de la Convention sur l'eau en matière d'évaluations des interactions et de dialogues orientés vers la formulation de politiques dans des contextes transfrontières, et de la manière dont elle peut être utile aux pays et aux institutions de bassin ainsi qu'aux professionnels travaillant sur les questions intersectorielles de la gestion des ressources naturelles dans le monde entier. Dans le but de promouvoir la coopération sur les interactions dans les bassins transfrontières à l'échelle mondiale grâce à des évaluations participatives, l'équipe spéciale discutera de la manière d'élargir la diffusion de la méthode élaborée dans le cadre de la Convention sur l'eau ainsi que son application par les pays et les partenaires.

Session 2. Lundi 12 décembre – 14 h 30 -16 h 30 CET

Point 4 : Mise en œuvre concrète des solutions fondées sur les interactions grâce à la coopération transfrontière (14 h 30 - 16 h 30)

Document d'information : [Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières | CEE-ONU](#)

8. « Une coopération transfrontière plus forte » se classe en tête des facteurs de réussite dans la mise en œuvre de solutions et d'investissements fondés sur les interactions présentant des avantages transfrontières (CEE-ONU, 2021). La participation des secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et d'autres secteurs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières peut prendre différentes formes : de leur inclusion explicite dans les accords et arrangements juridiques sur la gestion des eaux à des arrangements sectoriels ad hoc (par exemple, des accords sur les opérations hydroélectriques) et au développement de projets intégrés qui créent des synergies entre les secteurs, en passant par une coopération dans des conditions exceptionnelles (par exemple, les sécheresses et les inondations).
9. Une série de présentations illustrera différentes approches afin de donner un aperçu de la manière dont les solutions fondées sur les interactions peuvent progresser au niveau transfrontière. L'objectif est de stimuler la réflexion sur la manière dont les solutions fondées sur les interactions peuvent permettre d'atteindre des objectifs multiples grâce à une seule

intervention, de prévenir les impacts intersectoriels négatifs ou de renforcer les synergies intersectorielles entre plusieurs interventions. Les participants et participantes discuteront ensuite de l'expérience de différents bassins, en s'intéressant particulièrement au rôle des organismes de bassin.

10. L'Équipe spéciale abordera les questions suivantes : 1) De quelle manière les solutions et les investissements fondés sur les interactions soutiennent-ils ou peuvent-ils soutenir concrètement la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ? 2) Comment les institutions transfrontières telles que les commissions de bassin peuvent-elles bénéficier de l'approche fondée sur les interactions pour réduire la pression sur les eaux et obtenir un meilleur état des eaux ?

Session 3 – Mardi 13 décembre 10 h 00-12 h 00 CET

Point 5 : Répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (10 h 00 - 10 h 45)

Document d'information : [Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière | CEE-ONU](#)

11. L'Équipe spéciale est responsable des activités liées aux interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, ainsi que de la répartition des ressources en eau. Les participants et participantes seront donc informé(e)s des activités sur la répartition des ressources en eau menées dans le cadre de la Convention sur l'eau, et en particulier de l'existence du « Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière », qui a été adopté par la Réunion des Parties en 2021. Comme le souligne le Manuel, combiner la répartition des ressources en eau avec l'approche fondée sur les interactions peut contribuer à élargir son champ d'application et à traiter de manière plus appropriée les questions et possibilités intersectorielles.

Point 6 : Les écosystèmes dans les interactions (10 h 45 - 12 h 00)

12. Depuis le début, les écosystèmes font partie du champ d'application de la Convention sur l'eau concernant les interactions et l'examen des liens, mais leur prise en compte a posé des problèmes conceptuels. L'Équipe spéciale sera informée de certains progrès récents concernant les travaux sur le rôle des écosystèmes, de leurs services et de la biodiversité dans les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.

Session 4 – Mardi 13 décembre 14 h 30 -16 h 30 CET

Point 7 : Solutions pour l'eau et l'énergie en vue de faire progresser les objectifs de développement durable (14 h 30 - 16 h 00)

13. L'Équipe spéciale prendra connaissance des travaux du Réseau de solutions durables pour l'eau et l'énergie (coordonné par le DAES-ONU et ITAIPU Binacional) et discutera des synergies possibles avec les activités de l'Équipe spéciale et des possibilités de coopération. La Convention sur l'eau fait partie du réseau et, à ce titre, elle promeut activement la définition, la conception et la mise en œuvre de solutions pour l'eau et l'énergie dans des contextes transfrontières, en vue de partager les avantages entre les pays.
14. L'équipe spéciale discutera de la promotion de solutions pour l'eau et l'énergie dans des contextes transfrontières, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Point 8 : Prochaines étapes (16 h 00 – 16 h 15)

15. L'équipe spéciale discutera des activités futures à entreprendre dans le cadre du domaine d'activité des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes du programme de travail 2022-2024 de la Convention sur l'eau.

Point 9 : Questions diverses (16 h 15 – 16 h 25)

16. Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait rien à proposer sous ce point. Les délégués qui souhaitent faire des propositions sous ce point doivent en informer le secrétariat dès que possible.

Point 10 : Clôture (16 h 25 – 16 h 30)

17. Le ou la Président(e) clôturera la réunion à 16.30 heures CET le 13 décembre 2022.
